Exercice du droit syndical

AUTORISATION DE DECHARGE D'ACTIVITE DE SERVICE POUR L'EXERCICE D'UN MANDAT SYNDICAL

(Article 18 – décret 85-397 du 3 avril 1985 modifié)

Année 2022

Le Maire de la commune de …….
Ou
Le ou la Président(e) de ……..

Autorise l'agent désigné ci-après à bénéficier de Décharges d'Activité de Service pour l'exercice d'un mandat syndical

Dans la limite de :……heures par mois

Ou :……heures par an

A compter du : ……..

AGENT CONCERNÉ	
NOM	
Prénom	
Situation administrative au 01 janvier 2022	
Grade	
Echelon	
Indice Brut	
Indice Majoré	
Organisation syndicale	

Les décharges d'activité de service sont accordées à l'intéressé(e) sous réserve des nécessité de service.

Fait à ……Le……..

Signature et cachet de l'autorité territoriale

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère – Ti Kumunioù Penn ar Bed
7, Boulevard du Finistère – 29000 QUIMPER – Tél : 02 98 64 11 30 – fax : 02 98 64 11 59
email : cdg29@cdg29.bzh – site Internet : www.cdg29.bzh